

Marie-Anne MONTCHAMP

Secrétaire d'Etat aux Solidarités et à la Cohésion sociale

**Discours lors de la remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur
A Madame Michèle BARON**

Paris – le 5 mai 2011

Madame la Présidente, Chère Michèle BARON,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

C'est avec plaisir que vais aujourd'hui, chère Michèle BARON, vous remettre les insignes de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

Il me tenait particulièrement à cœur de vous remettre moi-même cette distinction, car elle vient récompenser une vie d'engagement, qui témoigne d'un sens aigu du service et des responsabilités.

Chère Michèle BARON,

Vous menez d'abord de brillantes études de Droit et de Science Politique, couronnées par un doctorat en Droit public obtenu en 1975 consacré au sujet de l'intérim présidentiel sous la Ve République.

Ancienne Assistante à la Faculté de Droit de Lyon, cette thèse vous ouvre naturellement la voie d'une carrière universitaire prometteuse.

C'est alors, en 1975, que naît votre fils, Henri, atteint d'infirmité motrice cérébrale (IMC).

A cette époque, la pénurie en établissements spécialisés est criante, et vous décidez de cesser toute activité professionnelle.

Vous vous consacrez désormais à l'éducation de votre fils, et au militantisme associatif au service des personnes handicapées.

Avec le volontarisme qui vous caractérise, vous transformez ainsi ce qui est une épreuve, en un formidable moteur qui va donner sens à la suite de votre existence.

De 1980 à 1983, vous assumez la présidence de l'Association des Parents du Centre de réadaptation fonctionnelle pour enfants (CRFE) *Mathieu DONNART* à Brest, tout en prenant une part déterminante dans la création du Collectif des Associations du Finistère.

Entre 1995 et 1999, vous êtes membre du Bureau de l'Association régionale des IMC de Rhône-Alpes, tout en siégeant de 1996 à 1999 à la Commission départementale d'éducation spéciale (CDES) du Rhône.

Mais c'est à partir de 1999 que votre militantisme local prend une dimension nationale.

Cette année-là, vous prenez la présidence de la Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux (FFAIMC), qui est reconnue d'utilité publique et que vous animez toujours.

A ce poste, vous déployez votre énergie, qui est grande, pour consolider et structurer la Fédération, développant les moyens communs à tous les participants de votre réseau fédératif.

Vous y défendez avec ardeur la diversité des modes de prise en charge des IMC, afin de tenir compte du projet de vie et du degré d'autonomie des personnes atteintes par ce handicap.

Comment ne pas évoquer aussi les congrès nationaux de l'infirmité motrice que vous organisez sans discontinuité depuis 2003 ? C'est là un exemple pour tous ceux qui croient à la valeur du débat et à la vertu de l'échange.

C'est d'ailleurs à l'un d'eux, celui de 2004 à Grenoble, que nous avons été conduites à faire vraiment connaissance. Il s'agissait de mon premier congrès associatif dans le monde du handicap en tant que toute nouvelle secrétaire d'Etat dans le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, chargée des personnes handicapées par le Président Chirac. A partir de là a commencé notre partenariat dans le cadre de l'élaboration de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Je veux saluer la qualité de la concertation que nous avons eue pour la loi de 2005, cette loi que j'ai eu le privilège de porter.

Vous étiez en effet, depuis déjà plusieurs années, vous l'êtes d'ailleurs encore, Porte-parole du Comité d'Entente et Membre de la Commission Permanente du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Vous prolongez cet engagement par votre présence dans différentes structures et observatoires nationaux où vous représentez, plus particulièrement, le handicap moteur.

Vous êtes ainsi Membre du Conseil de la CNSA entre 2005 à 2009 ; administratrice de l'Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur la Handicap (ONFRIH) depuis 2007 ; administratrice de l'Observatoire de la Maltraitance depuis 2008 ; administratrice de l'Observatoire de l'Accessibilité depuis 2009.

Retrouvant le Gouvernement, j'ai eu le plaisir de retrouver toutes vos qualités professionnelles et personnelles, quand vous êtes venue me voir ici, au mois de février, accompagnée de plusieurs responsables associatifs de votre Fédération, Messieurs VAGNONI et CARBALLE.

Dans cette vie militante si chargée, vous trouvez quand même le temps de vous engager politiquement. Entre 1974 et 1984, vous assumez en effet d'importantes responsabilités à la direction du Centre de Formation, d'Etudes et d'Information (CFEI)- Femme Avenir. Rappelons que ce mouvement fut créé en 1965 à l'initiative du général de Gaulle lui-même, dans le but de favoriser la participation des femmes à la vie politique, sociale, économique, et de défendre le gaullisme. La femme politique que je suis, gaulliste sociale qui plus est, ne peut qu'être, vous le savez bien, en sympathie étroite avec tout cela.

Napoléon justifiait la création de la Légion d'Honneur par cette forte phrase :

« Les Français n'ont qu'un sentiment, l'honneur. Il leur faut donc donner un aliment à ce sentiment-là ; il leur faut des distinctions. »

Chère Michèle BARON, c'est justement pour distinguer vos mérites, pour récompenser l'honneur d'une vie toute entière au service des autres, que nous allons vous accueillir ce soir dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

Je suis particulièrement heureuse de pouvoir le faire devant vos enfants Henri et Hélène, vous me permettrez d'associer à mes félicitations.

Chère Michèle BARON,

Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Je vous fais Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur.